

Faculté de Médecine
Programme de sciences biomédicales
Directives pour la préparation de l'examen de synthèse

Tout candidat inscrit au Ph.D. doit subir un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de sa deuxième année de scolarité, **soit entre le quatrième et sixième trimestre suivant son inscription.**

Cet examen doit permettre l'évaluation des :

- a) connaissances générales du candidat dans son champ d'étude;
- b) connaissances de la littérature scientifique relative à sa spécialisation;
- c) connaissances du candidat sur le sujet de la recherche.

L'un des avantages de cet examen est de poser une balise permettant au candidat de se situer lui-même, de constater l'avancement de ses connaissances, de ses travaux et de juger de ses capacités à faire des synthèses et de les exposer.

- 1) **Environ quatre mois avant la date possible de l'examen de synthèse**, le directeur de thèse du candidat suggère au directeur du programme **quatre évaluateurs, dont un de l'extérieur du centre, institut ou département**. Le directeur de thèse contacte les quatre évaluateurs suggérés afin d'obtenir leur accord et procède au choix de la date et de l'endroit des examens oral et écrit.
- 2) La proposition du jury d'examen général comprend :
 - Président-rapporteur : responsable des affaires académiques ou d'options, directeur du département, centre, institut ou leurs délégués
 - directeur (et codirecteur) de la recherche
 - deux autres membres du jury

L'un des membres du jury doit être un professeur d'un département, centre ou institut autre que celui où le candidat est inscrit et poursuit ses travaux.
- 3) Le directeur de recherche complète le formulaire «*Composition du jury d'examen général (Ph.D.)*» et le fait parvenir à la direction du programme. Cette dernière doit approuver le choix du jury au moins un mois avant la tenue de l'examen écrit.
- 4) La direction du programme avise le président-rapporteur de la composition finale du jury et lui transmet les directives pour la préparation de l'examen de synthèse.
- 5) Le président-rapporteur avise le candidat de la composition de son jury et lui demande de lui faire parvenir une copie de son bulletin de notes et une description de son projet de recherche (1 à 2 pages) qu'il transmettra aux membres du jury.

- 6) Le président-rapporteur invite et recommande au candidat à rencontrer et/ou contacter les membres du jury, s'il le désire, afin de discuter avec eux des domaines pouvant faire partie de l'examen de synthèse. **Le président-rapporteur demande aux membres de lui fournir chacun une question environ une semaine avant la date de l'examen écrit.** L'examen écrit devrait comporter quatre questions chacune demandant un développement de quelques pages (maximum 10 pages dactylographiées par question excluant les références pertinentes).
- 7) Le président-rapporteur transmet ces questions au directeur de thèse qui les remet au candidat à la date prédéterminée. **Le candidat a deux semaines pour compléter l'examen.** Le candidat remet alors l'examen au président-rapporteur. Le président-rapporteur envoie une copie de l'examen à chaque membre. **Les corrections devraient être effectuées dans les deux semaines suivant la remise de l'examen écrit par le candidat.**
- 8) La partie orale de l'examen général de synthèse porte sur les connaissances générales incluant le domaine de recherche et de spécialisation du candidat. La partie orale ne devrait pas dépasser trois heures et doit avoir lieu deux semaines après la fin de l'examen écrit.
- 9) Déroulement de l'examen oral :
 - a) le comité se réunit d'abord, le président-rapporteur s'informe auprès du directeur de recherche de la progression du programme d'étude du candidat et par la suite, les membres présentent leur évaluation générale des réponses aux questions écrites.
 - b) Le président-rapporteur invite ensuite le candidat à entrer dans la salle, et lui présente les membres du comité. L'examen oral comprend une présentation du projet de recherche d'une durée maximale de 30 minutes suivie d'un tour de questions portant sur l'examen écrit, le projet de recherche du candidat ou des questions plus générales reliées au domaine de recherche. Le candidat se retire ensuite et il y a une délibération des membres du jury et une évaluation de l'avancement du programme de recherche.
 - c) Suite à l'examen oral, le président-rapporteur complète le formulaire **«Rapport de synthèse de jury de l'examen général de doctorat»** et le fait signer par tous les membres du comité. Il l'envoie à la direction du programme à :

Phd-biomedicales@umontreal.ca
France Fauteux
Faculté de médecine - Direction
Programme de sciences biomédicales
Pavillon Roger-Gaudry bureau N-703
2900, boul. Édouard-Montpetit
Montréal QC H3T 1J4